

Proposition de mobilisation exceptionnelle en faveur de l'emploi - Proposition d'approbation d'un projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens concernant les contrats aidés et les conventions de délégation afférentes

Rapport n° CD/2018/007

Service Chef de file :

L650 - Service accès à l'emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Face au maintien d'un haut niveau de chômage (tout juste sous la barre des 9%) et à l'augmentation des emplois non pourvus, jamais les besoins de compétences n'ont été aussi forts pour les entreprises et notre capacité à y répondre aussi affaiblie. Jamais les personnes en situation d'emploi n'ont été aussi nombreuses à être fragilisées dans leur parcours à l'emploi durable.

Un emploi pour chaque Bas-Rhinois et aucune offre d'emploi non pourvue, tels sont les objectifs principaux que les élus départementaux se sont fixés dans le cadre du PDEI . Cette stratégie prévoit notamment le retour à l'emploi durable de 10 000 allocataires du RSA, grâce à des dispositifs d'accompagnement partenariaux et de proximité, parmi lesquels le contrat emploi-compétences.

S'il ne peut être le seul outil d'accès à l'emploi et de professionnalisation, le Département du Bas Rhin souhaite se mobiliser plus fortement dans son déploiement : ainsi, ce sont 1200 contrats qui seraient financés en majorité (jusqu'à 75%) par le Département.

Cet engagement exceptionnel du Département du Bas Rhin permettrait :

- Pour les employeurs, d'éviter une augmentation trop brutale du reste à charge de ce contrat, et pour les petites structures associatives, et les établissements, notamment les EHPAD, d'avoir à faire des choix qui conduiraient à précariser la structure et le service rendu à leurs usagers,
- Pour les bénéficiaires du RSA, de perdre des opportunités d'emploi.

Dans ce cadre, la CAOM 2018 ainsi que 2 projets de conventions de délégation de prescriptions sont proposés, pour permettre au Département, ainsi qu'à Pôle emploi et CAP Emploi de prescrire des contrats aidés.

Enfin, un quatrième projet de convention à conclure avec l'ASP vise à permettre la gestion et le versement aux employeurs des crédits affectés aux contrats aidés.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes de ces quatre projets de convention et d'autoriser son Président à les signer.

Face au maintien d'un haut niveau de chômage (tout juste sous la barre des 9%) et à l'augmentation des emplois non pourvus, jamais les besoins de compétences n'ont été aussi forts pour les entreprises et notre capacité à y répondre aussi affaiblie. Jamais les personnes en situation d'emploi n'ont été aussi nombreuses à être fragilisées dans leur parcours à l'emploi durable.

Un emploi pour chaque bas-rhinois et aucune offre d'emploi non pourvue, tels sont les objectifs principaux que les élus départementaux se sont fixés dans le cadre du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2017-2019.

Cette stratégie prévoit notamment le retour à l'emploi durable de 10 000 allocataires du RSA, grâce à des dispositifs d'accompagnement partenariaux et de proximité.

Pour préparer, insérer et maintenir dans l'emploi les allocataires du RSA, le Département du Bas-Rhin mobilise déjà de nombreux leviers :

- **un partenariat avec 31 opérateurs professionnels** pour la mobilisation active des allocataires du RSA (contrat d'engagement, dynamisation, suivi, appui à la recherche active d'emploi...). L'accompagnement professionnel ainsi réalisé engage en 2018 des crédits d'un montant de 1 775 984 €, permettant à 3 100 personnes/an d'être insérés dans le dispositif ;
- **un soutien aux entreprises et aux chantiers d'insertion** du Bas-Rhin qui recrutent, en contrepartie de l'engagement du Département, des allocataires du RSA pour la moitié de leur effectif, soit 900 personnes/an. Pour 2018, ce soutien se monte à 2 294 578 €.
- **une mobilisation de l'équipe emploi du Département du Bas-Rhin**, qui assure le placement et le suivi dans l'entreprise d'environ 1 000 allocataires du RSA/an.

Une politique de diversification des financements permet d'une part de lever les freins à l'emploi des allocataires du RSA, et d'autre part, d'accompagner les employeurs qui recrutent ces allocataires éloignés de l'emploi.

Le Département mobilise ainsi le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI-Etat) et le Fonds Social Européen (FSE) pour financer des actions de socialisation, d'employabilité, de professionnalisation et d'accompagnement.

Par ailleurs, le dispositif départemental **d'aide au retour à l'emploi** (ADE) permet de prendre en charge certains frais (transport, garde d'enfants, etc.) pour lever les obstacles à la reprise d'une activité. Les crédits mobilisés pour 2018 s'élèvent à 200 000€.

Enfin, un dernier levier financier concerne le **co-financement des contrats aidés**, objet de ce rapport. La circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 précise les orientations stratégiques du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui sera applicable pour l'année 2018.

Ce dispositif s'appuie sur le triptyque « emploi, formation et accompagnement », faisant écho et appel au Plan Investissement Compétences (PIC) de la Région, doté de 100 M€ et au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi mobilisable par les Préfets de Région.

L'évolution principale du dispositif concerne la transformation du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) en Parcours ou Contrat Emploi Compétences (PEC ou CEC). Un engagement beaucoup plus fort de l'employeur est requis dans l'accompagnement des personnes recrutées, permettant aux allocataires du RSA recrutés d'acquérir de véritables compétences professionnelles, d'accéder plus facilement à la formation, et de travailler à leur retour à l'emploi durable.

En 2017, 3 321 contrats aidés ont été prescrits par le Département dans le secteur non marchand à l'échelle du Bas-Rhin, et 325 contrats aidés dans le secteur marchand, soit un total de 3 646 contrats aidés.

Pour l'année 2018, le Conseil Départemental a voté lors du Budget primitif 2018 (Séance Plénière du 11 décembre 2017) un montant de 6,575 M€, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'emploi et de l'insertion, et inscrite dans le PDEI.

Cet engagement exceptionnel du Département du Bas Rhin permettrait :

- **pour les employeurs**, d'éviter une augmentation trop brutale du reste à charge de ce contrat, et pour les petites structures associatives, et les établissements, notamment les EHPAD, d'avoir à faire des choix qui conduiraient à précariser la structure et le service rendu à leurs usagers ;

- **pour les bénéficiaires du RSA**, de perdre des opportunités d'emploi.

Face à cette urgence sociale et économique, le Département du Bas-Rhin répond une nouvelle fois présent.

En assurant la majeure partie du financement de 1200 contrats, dont près de 75% du financement pour 700 d'entre eux, le Département sera le premier acteur du retour à l'emploi des personnes les plus fragiles et de la réponse aux besoins de compétences des employeurs.

Il est ainsi proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) pour l'année 2018, à conclure entre l'Etat et le Département, et de décider, dans ce cadre, de la répartition du volume et du financement des **contrats aidés réservés aux allocataires du RSA**.

Il est ainsi proposé la répartition suivante :

- **300 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** au sein des structures d'insertion par l'activité économique, dont le Département financerait la moitié du coût, à savoir 1 684 013 € pour l'année 2018 ;

- **700 contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC) :**
 - o il est proposé au Conseil Départemental de décider d'un taux de prise en charge de 80% au lieu de 60% fixé par l'Etat, afin de permettre aux allocataires du RSA, public éloigné de l'emploi, de s'inscrire dans une démarche professionnelle, et de soutenir les besoins d'emplois dans le secteur non marchand,
 - o il est également proposé que 100 de ces contrats puissent être délégués à Pôle Emploi dans le cadre des recrutements en faveur de l'Education Nationale,
 - o la participation du Département s'établirait à 642,20 €/mois/BRSA pour un taux de prise en charge à 80%. Les crédits inscrits et nécessaires au co-financement de ces PEC s'élèveraient à 3 891 946 €.

- **200 Contrats Initiative Emploi (CIE)**, afin de permettre l'insertion professionnelle d'allocataires du RSA en secteur marchand :
 - o il est proposé au Conseil Départemental de décider de déléguer 50 de ces contrats à CAP Emploi, en faveur des allocataires en situation de handicap. Le fléchage de ces CIE pourrait être privilégié dans le cadre d'expérimentations et d'innovations territoriales afin de soutenir les entreprises engagées dans ces actions,
 - o la participation du Département s'élèverait à 524,45 €/mois/BRSA pour un taux de prise en charge de 35% sur la base de 35h00. Les crédits inscrits et nécessaires au financement de ces CIE sont de 1 000 000 €.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes des projets de conventions afférentes au CAOM, à savoir :

- Le projet de convention annuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Pôle emploi pour l'année 2018, qui permettra la délégation de la prescription de 100 contrats « PEC » pour les besoins de l'Education Nationale, notamment en ce qui concerne l'accompagnement d'enfants handicapés ;
- Le projet de convention annuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin et CAP Emploi pour l'année 2018, qui permettra la délégation de 50 CIE dans le secteur marchand, pour le public RSA en situation de handicap ;
- Le projet de convention pluri-annuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la période 2018-2020, qui permet la délégation de l'ensemble des crédits de la CAOM, en vue du paiement des aides aux employeurs.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 969 590,00 €	3 969 590,00 €	1 684 012,00 €
35290	017-65661-567	3 891 946,00 €	3 891 946,00 €	3 891 946,00 €
35289	017-65662-567	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de convention annuelle de moyens et d'objectifs (CAOM) à conclure avec l'Etat pour l'année 2018, joint en annexe à la présente délibération ;

- décide de consacrer un engagement financier et humain exceptionnel afin de répondre à un double objectif :

o pour les employeurs, afin d'éviter une augmentation trop brutale du reste à charge des contrats aidés, et pour les petites structures associatives, et les établissements, notamment les EHPAD, d'avoir à faire des choix qui conduiraient à précariser la structure et le service rendu à leurs usagers ;

o pour les bénéficiaires du RSA, de perdre des opportunités d'emploi.

- décide, dans ce cadre, d'accompagner 1 200 contrats aidés pour l'année 2018 selon la répartition suivante :

. 300 contrats aidés à durée déterminée d'insertion au sein des structures d'insertion par l'activité économique ;

. 700 contrats dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences" :

** décide pour ces 700 contrats PEC, du taux de prise en charge à hauteur de 80% ,*

** décide que 100 de ces contrats seront délégués à Pôle Emploi dans le cadre de recrutements en faveur de l'Education nationale ;*

. 200 contrats Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand et décide que 50 de ces contrats seront confiés à CAP Emploi, en faveur des allocataires en situation de handicap ;

- approuve les termes des projets de conventions annuelles à conclure pour l'année 2018, respectivement avec Pôle Emploi et CAP Emploi, joints en annexes à la présente délibération ;

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle à conclure avec l'ASP pour la période 2018/2020 ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 14/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY